

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de LABATIE D'ANDAURE

Séance du 7 avril 2015

Nombre de Conseillers :
En exercice : 11 Présents : 9 Votants : 9

L'an deux mille quinze et le sept avril, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Labatie d'Andaure dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Christian MARLIAC, Maire.

Date convocation : 24 mars 2015

Présents : Christian MARLIAC – Chantal REILLE – Noël FOUREL – Robert ROCHEBLOINE - Henriette RUSSIER — Sylvain MONTALAND — Christophe DELEVOYE - Florent ROCHEDY - Christophe CHAREL-

Absentes : Christine CROS pouvoir à Christophe DELEVOYE – Julie SAVARY pouvoir à Florent ROCHEDY

Secrétaire de séance : Chantal REILLE

N°15 - 2015 OBJET : Motion T.A.F.T.A

Le Conseil Municipal adopte la motion suivante :

Depuis juin 2013, la Commission Européenne dispose d'un mandat des Etats membres pour négocier avec le Etats-Unis un nouvel accord de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TAFTA). Ce dernier vise à faciliter le libre-échange entre l'Union Européenne et les Etats-Unis par une harmonisation des législations nationales.

Les négociations en cours constituent un véritable déni de démocratie car elles se déroulent dans le plus grand secret entre la Commission Européennes et les Etats-Unis, sans qu'aucune information ne soit transmise aux parlementaires, élus locaux, partenaires sociaux et citoyens.

Le risque est grand de voir les entreprises multinationales chercher à asseoir leur domination en imposant des dispositions leur permettant de contourner , voire de s'affranchir totalement des décisions publiques et du droit des citoyens à disposer d'eux-mêmes.

Ainsi, les multinationales pourraient juridiquement contester toute réglementation étatique qu'elles estimeraient contraire à leurs intérêts économiques.

Cette menace résonne d'une manière toute particulière en Ardèche où le combat des citoyens et des élus contre les projets industriels d'exploration et d'exploitation du gaz de schiste est encore dans toutes les mémoires.

Une telle « marchandisation » de la société serait clairement incompatible avec les valeurs de l'Ardèche et en totale opposition avec la politique conduite par le Département en faveur :

- D'une économie de proximité respectueuse des hommes et de l'environnement,
- D'une agriculture raisonnée privilégiant la qualité et l'authenticité,
- Du maintien de services publics, ainsi que d'activités associatives, sociales et culturelles préservées du marché,
- De la qualité de vie des Ardéchois,

Pour ces raisons, le Conseil Municipal :

Demande :

- **Un moratoire sur les négociations en cours et que l'ensemble des textes déjà produits sur ce sujet puissent être rendus publics,**
- **L'ouverture d'un débat national impliquant la participation des collectivités locales et des populations,**
- **Au gouvernement d'exercer la plus grande vigilance sur les conséquences de la signature de cet éventuel accord et de tout faire pour protéger le droit des citoyens à décider librement et démocratiquement de leur avenir.**

Vote Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Christian MARLIAC